

# La formation professionnelle aux Foyers Ruraux

L'URFR GE est un organisme de formation certifié Qualiopi et organise des formations professionnelles dans le champs de l'animation et de l'éducation populaire, notamment le DEJEPS Animation Socio-Culturelle mention Coordination de projets

## Nos principes de formation

Nos actions de formation sont élaborées et conduites selon les principes suivants :

- Principe de réalité : la formation doit se référer en permanence aux situations concrètes vécues par les participants.
- Principe de l'approche globale : toute thématique de formation, tout contenu, doit d'abord être situé dans le champ économique, institutionnel, juridique, psychosociologique...
- Principe de l'alternance : la théorie et la pratique sont considérées comme complémentaires.
- Principe des compétences transférables : concepts, lois, théories, techniques doivent être intégrées afin de pouvoir les mobiliser en toutes circonstances.
- Principe de l'appropriation des savoirs : le savoir est une nécessité, un moyen d'émancipation individuelle et collective.
- Principe du travail collectif : les animateurs sont confrontés au travail en équipe et à l'animation de groupes dans leur pratique. En outre, le mode de travail collectif est au cœur de leurs démarches d'intervention.

# Union Régionale des Foyers Ruraux Grand Est

3 rue du Beaujolais 54500 Vandoeuvre

06 22 56 43 46  
urfr.grandest@mouvement-rural.org  
grand-est.foyersruraux.org

L'URFR GE est une association Loi 1901, d'éducation populaire, qui s'inscrit dans le mouvement des Foyers Ruraux. Créée en 1970, elle est devenue Grand Est en 2016 et regroupe les Fédérations des Foyers Ruraux de la région.



# FORMATION DEJEPS



## Animation Socio-éducative ou culturelle

## Mention Coordination de projets RNCP 39930

Certificateur : MINISTRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES  
Arrêté du 21/11/2024

Une formation proposée par l'Union Régionale des Foyers Ruraux Grand Est

# Compétences

## Le référentiel

Quatre blocs de Compétences constituent le référentiel de certification du diplôme (arrêté du 21 novembre 2024)

### Bloc 1

Animer et accompagner une équipe dans le champs du sport ou de l'animation

### Bloc 2

Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

### Bloc 3

Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

### Bloc 4

Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

## Public et prérequis

- Groupe de 8 à 15 stagiaires.
- animateurs professionnels ou en cours de professionnalisation.
- être titulaire d'un diplôme de niv 4 dans le champs de l'animation, du sport - ou
- être titulaire d'un diplôme de niv 5 à minima - ou
- Formation de niv 4 + 6 mois d'expérience - ou
- Justifier de 24 mois d'actions (1600h minimum)
- Test de sélection (si le nombre de stagiaires le nécessite)



# Organisation de la formation

## Positionnement - 28h

**14 au 17 Septembre 2026**

Retours sur les parcours, auto-évaluation, projet individuel de formation.

## Phase 1 : Se situer

**5 Octobre 2026 au 16 avril 2027**

Cette phase doit permettre à chaque professionnel :

- d'observer sa structure et son environnement de façon sensible,
- d'organiser le travail d'une équipe, de l'animer, de l'accompagner,
- de concevoir une action à visée pédagogique pour développer les connaissances et/ou les compétences, et de l'évaluer,
- de respecter le cadre légal et réglementaire,
- de tenir compte des besoins spécifiques des membres de l'équipe en situation de handicap.

## Phase 2 : Comprendre

**10 mai au 8 octobre 2027**

Cette phase doit permettre au professionnel de :

- mener un état des lieux et de construire une problématique,
- de comprendre les enjeux de l'éducation populaire et du projet de sa structure,
- Définir les objectifs d'un projet d'action dans sa structure, au regard des politiques publiques,
- Comprendre l'origine des moyens de sa structure pour élaborer un budget et d'assurer les financements du projet d'action.

A l'issue de cette phase, chaque stagiaire présente l'état des lieux et son hypothèse d'action face au collectif composé des stagiaires, des tuteurs et des formateurs référents (octobre 2027).

## Phase 3 : Agir

**2 novembre 2027 au 18 mai 2028**

Cette phase doit permettre au professionnel :

- de rendre explicite son action en faisant circuler l'information à ce sujet,
- de mobiliser et de soutenir les acteurs impliqués dans l'action,
- d'identifier les différentes caractéristiques de l'action, les freins, les leviers, afin de pouvoir les décrire,
- de formaliser le bilan de son action,
- de structurer une évaluation de l'action, de rendre compte d'une réflexion structurée et étayée de l'action et enfin d'en envisager les suites à donner.

Au cours de cette phase, les stagiaires produisent et soutiennent leur mémoire de fin de formation.

Cette phase se clôture par le bilan de la formation rassemblant le collectif stagiaires-tuteurs-formateurs référents.

## Suivi et évaluation des résultats

- Épreuves certificatives et validation des résultats par le jury régional du diplôme
- Délivrance du diplôme après validation des 4 blocs
- Attestation de présence

## Dates et lieu

- Du **14 septembre 2026** au **18 mai 2028**
- locaux de l'Union Régionale, 3 rue du Beaujolais 54500 Vandoeuvre

## Durée de formation

- **728h** en centre
- **500h** d'expérience pratique dans leur structure pour les salariés

Tarif  
**10 192€**

Taux de réussite  
100% des candidats présentés aux certifications lors de la promotion 22-24.